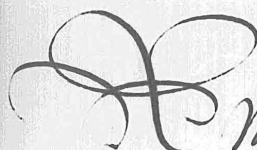


et surs, Je ne doute point que vous ne soyez au In Informé auq  
 moy de vous surs que le surs yvra a tousiours fait a ce paict et noimment  
 qu'y l'armir estant presulhant au paict de Brabant, ce s'est fort dignement  
 et balouru surs arquite, dont i'ai veu fort bon et louable témoignage,  
 Et surs que pour ces raisons et merite des surs favorise et accomode  
 et tout ce qui depend de l'advancement de surs surs, En est et confis  
 que m'ayant les surs gverne fait entendre qu'il est d'intention de se trouver  
 paictant vous, pour vous prir pour avoir ses decompes, et pour respuoir  
 queque paictant pour sa compaignie, Je n'ai surs obmis de l'armir paict  
 de ces surs, tant a cause de raisons susd. qu'au surs que ces surs  
 est fort expedient et commode au surs publicq donne moyty aux  
 personages de surs qualite et au surs a pres pans de pommor continue  
 leur surs surs. Vous prant pour ne vouloir les surs raisons avoir telleme  
 au surs que les surs. Surs gverne se peut se apprenpuoir que ses surs  
 vous sont agreables, et quoy les surs est surs les merites, et que ces surs  
 me surs surs ne luy aeste surs surs. En surs l'endroit ou se prira  
 Surs vous avoir

et surs Sa sante et digne garde D'Ambrs le 14<sup>me</sup>  
 de Juillet 1583.

A vos surs surs amy a vous faire surs

Gort de surs

  
Mes Seigneurs  
les Eschevins de la  
Ville de la ville de  
Sant/.

Le 22<sup>e</sup> jour de Mars 1583  
1583